# **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

# **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES**

# **Objet du CCTP**

Le présent CCTP a pour objet la mise en peinture de l’internat garçon du collège de Nuku hiva - Taiohae.

Le CCTP défini les prestations suivantes :

* Études et plans d’exécution (plans d’atelier et de chantier)
* Amenée et repli du matériel ;
* Nettoyage périodique et final de chantier ;
* Sécurité des biens et des personnes ;

Tous les travaux, même non spécialement décrits, devront être :

* Prévus par l’entrepreneur ;
* Exécutés conformément aux règles de l’art ;
* Chiffrés dans la proposition forfaitaire.

# **Règlements**

Il est rappelé que les documents suivants sont applicables au marché, et le seul fait pour l’entrepreneur d’avoir déposé sa soumission implique qu’il en a parfaite connaissance.

* Documents Techniques Unifiés (DTU) ;
* Normes françaises AFNOR concernant les règles, dimensions, tolérances, analyses, essais, etc.…, relatives aux travaux de bâtiment et aux matériaux de construction.
* Les arrêtés et dispositions réglementaires concernant l’hygiène et la sécurité des travailleurs.
* Recommandations UNM (Union Nationale de Maçonnerie) dernière édition.
* Prescription CSTB et règles professionnelles pour matériaux et procédés.
* Règlement sanitaire.
* Les règlements relatifs à la protection contre les risques d’incendie, les règles de sécurité ainsi que les arrêtés concernant les établissements classés ;

L’énumération ci-avant n'est pas limitative, mais rappelle simplement les principaux documents réglementaires applicables au marché.

# **ETAT DES LIEUX**

Le candidat est tenu d’effectuer **une visite préalable et obligatoire** du site.

Tout oubli ou travaux supplémentaires ne pourra être accepté par le maitre d’ouvrage.

# **ETENDUE DES TRAVAUX A REALISER**

Se référer au DPGF.

# **CONSISTANCE DES TRAVAUX A REALISER**

* Préparation de chantier (signalétique, sécurisation…)
* Dépose des clôtures existantes
* Evacuation des détritus
* Préparation des fondations
  + Semelles isolés
  + Longrines
  + Semelles filantes
* Poteaux en tube galva
* Poteaux en maçonneries
* Fournitures et poses des différentes clôtures
* Béton armé
* Parpaings
* Métal déployé
* Fournitures et poses portillons coulissants cadenassables
* Fournitures et application tyrolienne sur les faces apparentes
* Peinture métal déployé avec primaire antirouille
* Peinture métal déployé 2 couches couleur verte antirouille
* Peinture poteaux en galva
* Nettoyage de chantier

**Réception**

* Essais de bon fonctionnement, en présence du contrôleur technique
* Repli du matériel, évacuations emballages, gravats et nettoyages

**Nota :**

* L’entrepreneur est responsable de l’entretien de ses travaux jusqu’à la réception de ceux-ci.
* Avant tout commencement d’exécution, il devra faire au maître d’œuvre toutes les observations qu’il jugera nécessaire pour garantir son travail car il ne pourra arguer par la suite, d’une faute ou d’un vice d’exécution provenant d’un tiers.
* L’entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de ses ouvrages et des ouvrages des autres corps d’état. Il restera responsable de ses travaux et sera tenu de remédier à toutes les détériorations intervenues jusqu’à réception des dits travaux par le maître d’ouvrage.
* Il assurera également le nettoyage et l’évacuation des gravats dus à ses travaux en cours de chantier y compris le nettoyage précédant la réception des travaux.
* L'entrepreneur sera responsable du cloisonnement public-chantier mais également de la mise en sécurité des ouvriers et du public circulant dans les parties ouvertes.
* Si, après concertation, l’entreprise ne consent pas à rendre un travail respectant le CCTP et les règles de l’art, le maitre d’œuvre pourra faire réaliser les travaux de réfection, par une entreprise tierce, et ce à la charge de l’entreprise

**PRESTATIONS DIVERSES**

Les travaux comprennent en outre, toutes les prestations qui sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, et en particulier :

* La fourniture du personnel qualifié,
* La fourniture des matériaux, leur transport à pied d’œuvre, leur stockage et leur mise en œuvre,
* Les frais et taxes en vigueur,
* La fourniture, l’amenée, le montage et le repli des installations, engins et matériels de chantier, y compris les équipements de sécurité,
* Le tracé du trait de niveau à 1,00 ml du sol fini et sa maintenance pendant la durée du chantier,
* Le nettoyage systématique de toutes les salissures occasionnées par la mise en œuvre des ouvrages, l’enlèvement des déchets et leur évacuation,
* Le nettoyage général en fin de chantier comprendra l’enlèvement des voiries provisoires, dallages, protections et aires de stockage, etc. ...,
* Les mesures d’hygiène et de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur en POLYNESIE FRANCAISE,
* Les dispositifs de protection provisoires, anti-chutes, notamment aux environs du passage du public.

L’entrepreneur,